

**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'ASSAINISSEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**DIRECTION NATIONALE
DES EAUX ET FORETS**

**République du Mali
Un Peuple – Un But – Une Foi**



PROJET PNUD/FEM PIMS 3926

« EXTENSION ET RENFORCEMENT DU SYSTEME DES AIRES PROTEGEES AU MALI »

Partenaires financiers : PNUD/FEM

Identification ATLAS : 00060646

Identification du Projet : 00076446

Tél : 20 22 25 04 B.P : 275 Bamako-République. du MALI

RAPPORT ANNUEL TECHNIQUE ET FINANCIER 2017

Décembre 2017

INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Travail Annuel (PTA) 2017, le projet ERSAP a fondé sa stratégie sur le partenariat et la synergie d'actions entre toutes les parties prenantes impliquées dans la protection de l'environnement en général et dans la gestion durable des ressources de la faune en particulier (structures techniques de l'Etat, Partenaires Techniques et Financiers, Collectivités Territoriales, Société civile etc...).

1. GENERALITES

Le projet est localisé dans la région de Kayes et couvre les cercles de Bafoulabé, Kéniéba et Kita. Le but du projet consiste à contribuer à la conservation de la biodiversité importante au plan mondial au Mali et, en particulier, de la riche biodiversité du Sud-Ouest du Mali où des mammifères, notamment l'élan de Derby et les chimpanzés de l'Afrique de l'Ouest existent encore.

1.1. OBJECTIFS

Les objectifs du projet consistent à :

- étendre le domaine protégé au Mali ;
- renforcer, dans une large mesure, l'efficacité de la gestion du système d'aires protégées, en mettant l'accent, en particulier sur la région du Sud-Ouest et ;
- expérimenter de nouveaux modèles de gestion fondés sur les catégories internationales d'Aires Protégées (AP).

1.2. LES COMPOSANTES DU PROJET

Le projet comprend les composantes suivantes qui correspondent aux réalisations :

Réalisation 1 : Le cadre de gouvernance national (juridique, stratégique, institutionnel et financier) de la gestion des aires protégées offre un cadre propice pour l'extension et la gestion durable du système d'AP.

Réalisation 2 : Les modèles de gestion dans trois unités d'AP pilotes tiendront lieu d'exemples reproductibles de pratiques optimales en matière de gestion efficace et durable des AP au Mali.

Réalisation 3 : La conservation à l'échelle du territoire dans les zones tampons et de transition des réserves de biosphère du Sud-Ouest du Mali réduira les principales pressions sur les AP de base et la biodiversité.

Réalisation 4 : La coordination technique et financière du projet est bien assurée

Depuis Janvier 2017, le projet s'est attelé à la mise en œuvre des activités suivantes qui sont prévues dans le PTA 2017 :

1. Poursuivre les missions de sensibilisation, d'information des parties prenantes ;
2. Préparer l'évaluation finale du projet ; etc... ;

3. Poursuivre le suivi du dossier de création de la structure nationale de gestion des aires protégées et la finalisation du nouveau code de gestion de la faune et ses habitats;
4. Préparer le classement des aires communautaires gérées par les communautés/sociétés minières, la réserve de biosphère du Bafing-Falémé, celle transfrontalière et les différents couloirs et corridors de migration de la faune ;
5. Poursuivre la construction la clôture de la base vie du projet ;
6. Valider les NIES des 5 réserves de faune en voie de création ;
7. Lancer l'étude d'élaboration du Business Plan des aires protégées
8. Préparer l'évaluation finale du projet ;
9. Participer à la Quinzaine de l'Environnement ;
10. Former des agents forestiers en inventaire, utilisation du GPS, aménagement de la faune et élaboration de cartes thématiques ;
11. Redynamiser les capacités des Comités Villageois de Surveillance formés ;
12. Appuyer l'élaboration des PDESC des 11 communes du projet ;
13. Organiser le 7^{ème} Comité de Pilotage du Projet
14. Assurer le fonctionnement du projet ;

2. EXECUTION TECHNIQUE

Résultat 1 : Le cadre de gouvernance national (juridique, politique, institutionnelle et financière) pour la gestion des aires protégées fournit un environnement propice à l'extension et la gestion durable du système des AP

Produit 1.1 De nouveaux cadres juridique, stratégique, institutionnel et de régime foncier sont mis en place pour la gestion des AP, la gestion des zones tampons et de transition, les plans d'extension des AP et pour créer un cadre pour la cogestion des AP et les partenariats public-privé.

1.1.1. Finaliser la création du nouvel Office national de gestion des AP du Mali

Plusieurs séances de travail ont eu lieu sur le dossier de création d'une nouvelle structure de gestion des aires protégées du Mali. Une commission de travail a été mise en place par le DNEF qui a présenté une proposition de création d'une Cellule Autonome de Gestion des Aires Protégées rattachée en staff au cabinet du Ministère en charge de la faune. Cette proposition devait être soumise au Cabinet du MEADD pour son analyse.

1.1.2. Finaliser le code de gestion de la faune et ses habitats

Un atelier d'information et de partage sur le projet de loi fixant les principes de gestion de la faune et de son habitat a été tenu du 30 au 31 mai 2017 avec les honorables députés de la commission du développement rural et de l'environnement et les techniciens de la Direction Nationale des Eaux et Forêts. Cet atelier précède l'analyse et l'adoption de la loi par l'Assemblée Nationale.

Suite à l'analyse de la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre, les écoutes prévues sur la loi fixant les principes de gestion de la faune et de son habitat ont été reportées. La loi passera à la prochaine session de l'Assemblée Nationale

1.1.3. Préparer les textes de création de la réserve de biosphère du Bafing – Falémé et celle transfrontalières du Bafing - Falémé

Des projets de textes de création sont en cours d'élaboration

Produit 1.2 La Stratégie nationale des AP (en cours de préparation) prend en compte, entre autres facteurs pertinents, le rôle du nouvel Office des AP, les options de financement durable, l'extension et la consolidation à long terme des AP, les impacts potentiels des changements climatiques sur le système d'AP et l'élaboration d'interventions immédiates sur les sites pour les AP ou les espèces les plus menacées qui dépendent d'une série d'AP.

Produit 1.3 Le système d'AP s'est développé formellement d'environ 1 150 km², suite à la création d'une nouvelle AP de base du côté malien de la Réserve de biosphère transfrontalière du Bafing-Falémé, à la définition sur le plan légal des corridors à usages multiples et des zones tampons et de transition (ZTT) des Réserves de biosphère du Bafing-Falémé et du Baoulé, assurant une protection accrue pour les passages de migration le long des écosystèmes riverains critiques (forêts galeries) dans le domaine de l'AP et la création de nouvelles réserves gérées par les communautés.

1.3.1. Classer 05 nouvelles réserves communautaires de faune (Kouroubodala, Illimalo, Falémé, Yoroya, et Tiguiboun).

1.3.1.1. Préparer les NIES des 5 réserves de faune (reliquat du contrat d'étude)

Les rapports des Notices d'Impact Environnemental et Social ont été reçus par le projet. Le bureau a reçu le reliquat de son contrat.

1.3.1.2. Valider les NIES des 5 réserves de faune

La validation des NIES a eu lieu du 10 au 11 Août 2017 à Kayes. Cette validation a réuni les membres du comité régional de suivi des questions environnementales, le bureau d'étude et le projet.

Les classements n'ont pu se faire car la nouvelle loi de gestion des aires protégées n'a pas pu être adoptée au cours de l'année 2017.

Produit 1.4 La DNEF et le nouvel Office des AP ont la capacité (développée grâce aux programmes de certification de la formation) de participer à des partenariats de gestion stratégique des AP (notamment avec les opérateurs touristiques et les pays voisins)

Produit 1.5. Une stratégie pour la gestion financière consolidée et efficace du système national d'AP du Mali a été élaborée et mise en œuvre au départ (en mettant à profit le potentiel de développement de l'écotourisme).

1.5.1. Elaborer un véritable Business Plan et une stratégie de pérennisation financière (consultant international)

Les TDR ont été publiés en Mai et republiés en Juin pour se conformer au type de consultant demandé dans les TDR c'est-à-dire un International au lieu d'un National. Les opérations de dépouillement ont permis de recruter un consultant de nationalité mauritanienne.

Le consultant a mené les études d'élaboration des plans d'affaires (Business plan) des deux complexes d'aires protégées du 25 Juillet au 19 Août 2017. Au niveau, il s'est entretenu avec les chefs de cantonnement de Kita et Kéniéba, le maire de Kouroukoto, le préfet et le l'équipe du conseil de cercle de Kéniéba pour avoir leurs avis sur la conduite de la présente étude et leurs propositions de solutions pour un financement durable des plans d'aménagement et de gestion des deux complexes d'aires protégées.

Les plans d'affaires présentés sont tous déficitaires dans les scénarii de financement proposés (un scénario maximaliste et un scénario minimum) puisque le seul acteur de financement des PAG est l'Etat. Les aires protégées ne pouvant s'autofinancer en l'état actuel des ressources qui constituent une source génératrice de ressources pour divers acteurs d'exploitants. Il y a plus d'exploitation des ressources des aires protégées que de mesures de conservation efficaces des ressources.

Les rapports des deux plans d'affaires sont disponibles

Réalisation 2 : Les modèles de gestion dans trois unités d'AP pilotes tiendront lieu d'exemples reproductibles de pratiques optimales en matière de gestion efficace et durable des AP au Mali.

Produit 2.1 Les trois zones d'AP pilotes, représentatives de la mosaïque de l'écosystème du Sud-Ouest du Mali, sont opérationnelles (disposent d'un personnel, d'équipements et d'infrastructures de gestion appropriés) et comptent sur les plans et engagements du financement privé et de l'État pour couvrir les dépenses actuelles des AP.

2.1.1. Recruter un consultant international pour l'évaluation terminale et assurer les salaires du Coordinateur, de l'Assistant Administratif et Financier et indemnités du chauffeur au niveau du site

Les TDR pour le recrutement d'un consultant international et d'un consultant national pour l'évaluation finale du projet ont été publiés sur le site web du PNUD. Les opérations de dépouillement ont été organisées au niveau du PNUD. Une sélection a été faite et les candidats ont été retenus. Les contrats n'ont pu être signés par le PNUD suite à une requête du bureau régional du FEM à Addis- Abeba.

Le bureau régional a intégré l'évaluation terminale du projet aires protégées au Mali à un groupe de projets à évaluer sur diverses thématiques afin de tirer des leçons à faire partager. Ainsi l'évaluation terminale du projet n'a pas pu avoir lieu durant la période retenue.

Les salaires du coordinateur et de l'Assistant Administratif et Financier sont régulièrement payés.

2.1.2. Appui à la mise en œuvre des opérations du plan d'aménagement du complexe d'aires protégées Gallé-Limakollé

2.1.2.1. Appuyer les missions d'information et de sensibilisation pour la libération de l'ensemble des réserves de toutes occupations humaines

Plusieurs rencontres d'information ont eu lieu sur la question de l'occupation des réserves de faune de Mandé Wula, Néma Wula et ses zones tampon tant au niveau du cabinet du MEADD qu'au niveau du terrain.

Le Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable a reçu une délégation de la société civile de Kita le 25 janvier 2017. A cette réunion étaient présents : deux conseillers techniques, le chef de cabinet et un chargé de mission du MEADD, le Directeur National des Eaux et Forêts, le Directeur Régional des Eaux et Forêts de Kayes, le Coordinateur du Projet ERSAP et cinq membres de la délégation de la société civile de Kita.

Une mission de collecte des documents d'identification des chefs de ménage volontaires à libérer les aires protégées en vue d'être indemnisés a eu lieu du 23 Février au 1^{er} Mars 2017 dans les villages riverains de ces aires protégées. Le rapport de mission est disponible et a été transmis au MEADD pour le Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières pour poursuivre la recherche du financement des indemnités au niveau du Ministère des Finances.

Les PV d'indemnisation des ayants droits ont été signés par les membres de la commission d'indemnisation. Le dossier est au niveau du Chef de Cabinet du Ministère en charge des Domaines.

2.1.2.2. Suivre les opérations de réinstallation des hameaux de cultures dans les sites de recasement

2.1.2.2.1. Indemniser les hameaux recensés en Août 2016 dans les réserves de faune de Mandé Wula, Néma Wula et la ZIC de Faragama

2.1.2.2.2. Déguerpir les occupants illégaux des réserves de faune de Mandé Wula, Néma Wula et la ZIC de Faragama

2.1.3. Renforcer les moyens et les capacités pour la surveillance des AP : l'équipement du personnel de surveillance et des chefs de postes en motos, entretiens divers et petits matériels, etc...

2.1.3.1 Entretien divers des 43 motos

Les frais d'entretiens des motos pour le 1^{er} trimestre ont été assurés par le projet.

2.1.3.2, Carburant et Lubrifiant des 43 motos

Les frais de carburant et de lubrifiants des motos pour le trimestre ont été assurés par le projet.

2.1.4. Construire un bloc de 2 chambres de passage et la clôture de la base de vie du projet (reliquat contrat)

La clôture en grillage de la base vie et les deux chambres de passage ont été réceptionnés par le projet au cours du premier trimestre 2017.

2.1.5. Contrat de surveillance des travaux de construction d'un bloc de 2 chambres de passage et la clôture de la base de vie du projet (reliquat contrat)

Le contrat de surveillance a été mené à terme et le surveillant a participé à la réception définitive des travaux.

2.1.6. Formation de 25 gardes forestiers pour la surveillance des aires protégées (Reliquat des frais de formation)

Le reliquat des frais de formation a été payé. Sur les vingt et cinq gardes forestiers formés, une douzaine a été mise à la disposition de la zone du projet. Ils sont repartis entre les cantonnements de Kéniéba (huit) et Kita (quatre). Les autres ont été redéployés sur d'autres aires protégées.

Produit 2.2. Des outils pour une gestion efficace des AP sont élaborés et mis en œuvre

Produit 2.3 Au moins un partenariat modèle pour la gestion durable des réserves de faune gérées par le secteur privé est mis au point et constamment amélioré en mettant à profit les forces et en corrigeant les faiblesses des modèles de gestion existants.

2.3.1. Réaliser un voyage d'études et visite d'échanges d'expériences au CENAGREF du Bénin

Suite à l'insuffisance des ressources du projet et sur proposition du Conseiller Environnement et Changement Climatique du PNUD, des TDR ont été préparés et soumis au PNUD pour une visite au parc national du Niokolo-Koba pour Les maires de Kouroukoto, Faléa, Faraba, Sagalo (04) et, les Présidents des CVS de Niarakira, Sitafèto, Faraba, Sagalo (04) et le Coordinateur du projet. La requête est restée sans suite

Produit 2.4 Les communautés voisines des AP sont organisées et leurs capacités sont renforcées en vue de participer efficacement à la planification de la gestion des AP et de respecter les règlements de conservation en vigueur pour les AP susceptibles d'être appliqués et assurer la participation à des activités de moyens d'existence de rechange et d'écotourisme.

2.4.1. Mettre en œuvre un programme d'information, d'éducation et de communication du projet

Un plan de communication du projet a été élaboré et le site web a été réactivé et est fonctionnel.

2.4.1.1. Confection de bloc-notes et de tee short et impression logo du projet

Des calendriers, blocs notes, Tee short, polos et casquettes ont été commandés et distribués par le projet dans le cadre de la visibilité des activités du projet. Ces distributions ont concerné les membres du comité de pilotage du projet tant au niveau national, régional que local (cercles et communes)

2.4.1.2. Participer à la Quinzaine de l'Environnement

Le projet a apporté un appui financier à la Direction Nationale des Eaux et Forêts pour l'organisation de la quinzaine de l'environnement à Mopti.

Le projet a procédé à une présentation de ses activités de terrain au cours d'une conférence de presse à l'AEDD.

2.4.1.3. Réactualiser et diffuser le documentaire « les aires protégées du Mali Sud-Ouest : Quels enjeux »

Un contrat de service a été signé avec le consultant qui a eu en charge la préparation de ce documentaire. La diffusion du documentaire réactualisé a été faite en quatre séances dans le magazine Climat et Développement de l'ORTM courant mois de mai 2017. Le reliquat du contrat de service a été payé.

2.4.2. Actualiser et renforcer la mise en œuvre du plan de formation et de suivi des agents et des collaborateurs communautaires

2.4.2.1. Former 25 agents forestiers en inventaire, utilisation du GPS, aménagement de la faune et élaboration de cartes thématiques

La formation des agents forestiers a eu lieu du 13 au 29 Novembre 2017.

- La 1^{ère} session a concerné les trois (03) chefs de Cantonnement (Bafoulabé, Kéniéba, Kita) et leurs chargés d'aménagement du 13 au 17 Novembre 2017 sur l'inventaire, utilisation du GPS, aménagement de la faune et élaboration de cartes thématiques ;

- La 2^{ème} session a regroupé les huit (08) chefs de poste Sirakoro, Sagabary, Kokofata, Kouroukoto, Faraba, Faléa, Kassama et Bamafélé du 21 au 24 Novembre 2017 sur l'identification des mammifères et oiseaux, l'utilisation du GPS ;
- La 3^{ème} session a regroupé les dix (10) gardes forestiers venant des postes forestiers de Galé, Koulou-Baléa, Kouroukoto et Faléa sur l'utilisation du GPS du 27 au 29 Novembre 2017

A la fin de la formation dix (10) GPS ont été répartis entre les trois cantonnement des Eaux et Forêts

2.4.2.2. Former et équiper 25 femmes en technique de transformation des produits forestiers non ligneux

Suite à l'entretien avec le village de Sitafèto et son conseil dans la commune de Kouroukoto, vingt et cinq (25) femmes ont été formées en technique transformation des produits forestiers non ligneux puis dotées en petits équipements pour la transformation.

L'ONG Shi Sun a été recrutée pour animer la formation du 21 au 25 Août 2017. Le rapport de formation est disponible. Les recommandations ont portées sur :

- Procéder à l'alphabétisation des femmes ;
- Doter le groupement des femmes (dans la mesure du possible) d'une unité de transformation appropriée ;
- Faciliter l'accès aux emballages et étiquettes pour le groupement des femmes ;
- Transformer le groupement en GIE ou en coopérative pour être plus compétitif ;
- Stocker suffisamment de produits agricoles et forestiers pendant la période où ils sont abondants ;
- Investir les recettes dans les activités lucratives du groupement pour l'acquisition graduelle des matériels et équipements complémentaires.

La cérémonie de remise des équipements s'est déroulée en présence du chef de village et ses conseillers et le groupe de femmes formées. La formation a reçu la visite du maire de la commune et d'un de ses adjoints. Ces élus ont apprécié le choix du village et ont prodigué des conseils aux femmes.



Remise du matériel au Chef de village



Produits transformés

2.4.2.3. Redynamiser les capacités des CVS formés (35 comités)

Les TDR de la formation sont élaborés. Les dispositions pratiques sont en cours.

2.4.2.4. Former et équiper 25 apiculteurs villageois sur les techniques modernes de production apicole et leurs dotation en matériels de production apicole (2 ruches modernes, 1 combinaison, 1 enfumoir, 1 paire de bottes et de gants)

Vingt et cinq paysans venant de douze villages (Makadougou, Bourea, Galamadji, Sekotonding, Toumbounding, Tiliba, Koundian, Kofè, Foré, Mouro, Nanifara Madinacoto) ont été formés du 02 au 03 Octobre 2017 sur les techniques modernes de production apicole et équipés en matériels de production apicole (2ruches modernes, 1 combinaison, 1 enfumoir, 1 paire de bottes et de gants).

L'ONG Adansoni a été recrutée pour animer la formation des 25 apiculteurs. Les recommandations de la formation sont les suivantes :

- Alphabétiser les représentants des communautés
- Renforcer les capacités des participants en négociation commerciale en vue d'acquérir des contrats commerciaux.
- Faciliter l'accès aux emballages et étiquettes ;
- Planifier au moins une mission de suivi ou une session de recyclage.
- Mettre beaucoup de rigueur dans la surveillance des produits pendant le séchage
- Regrouper les auditeurs formés en association avec récépissé



Un apiculteur équipé



Une Séance pratiques de la formation

2.4.3. Appuyer 11 communes de la zone du projet dans la préparation /mise à jour de leurs PDSEC en prenant en compte la dimension Biodiversité

Une consultation restreinte a été lancée et le bureau d'étude GAGE a été retenu pour mener l'étude en objet pour une durée de 90 jours. La notification a été faite à partir du 11 Avril 2017.

Le lancement de l'étude de préparation / de mise à jour des PDSEC a eu lieu dans la commune de Faraba où les communes de Faraba, Sagalo et Kouroukoto ont été regroupées en présence du sous-

préfet de Faraba. Les chefs des services techniques, le conseil communal, le régisseur et le secrétaire général de chacune de ces communes a participé à l'atelier de mise en route de cette étude.

Les études de diagnostic socio-économique de chacune des communes ont été menées. Les restitutions ont été faites et les rapports de diagnostic socio-économique sont disponibles.

Les drafts de PDSEC ont été présentés dans chacune des 11 communes pour la prise en compte des observations.

Les PDESC finalisés ont été transmis aux maires concernés et à leurs préfets et présidents de conseil de cercle respectifs.

Il est à noter que sur les onze communes concernées seules cinq ont tenu une session de délibération pour adopter leurs PDSEC et leur mise en oeuvre. Il s'agit des communes de Gadougou 1, Gadougou 2, Koundian, Faraba et Sagalo.

Résultat 3 : Les couloirs spécifiques de migration et certaines zones tampon et de transition (ZTT) des deux réserves de biosphère (Boucle de Baoulé et Bafing-Falémé) sont classés et gérés

Produit 3.1 Des corridors de migration spécifiques et des zones tampons et de transition (ZTT) de deux réserves de biosphère (Boucle du Baoulé et du Bafing-Falémé) sont classés et gérés efficacement en tant qu'AP de la Catégorie VI de l'UICN (aires protégées de ressources gérées).

3.1.1. Appuyer la DNEF dans l'exécution de la supervision des activités du projet

Le projet a assuré l'appui de la DNEF en fourniture de bureau.

3.1.2. Recruter un consultant national pour l'évaluation terminale du projet

Produit 3.2 La gestion des principaux corridors de migration et des ZTT repose sur un exercice approfondi et participatif de répartition en zones et la planification de la gestion intégrée dans le cadre des mécanismes de développement local, qui soient tous approuvés par les autorités gouvernementales aux niveaux national et local, le secteur privé, les parties prenantes communautaires et les ONG

3.2.1. Appuyer le CIO-GAP dans la recherche de financement

L'activité n'a pas été retenue faute de ressource.

Produit 3.3 : La mise en place d'un régime de gestion des feux de brousse pour les zones tampons et de transition (ZTT) des AP gérées selon les meilleures informations scientifiques contribuera à améliorer les efforts de gestion des AP sur le terrain.

3.3.1. Sensibiliser à la lutte contre les feux de brousse, les défrichements anarchiques et les coupes non autorisées

3.3.2. Elaborer des fiches de suivi des feux de brousse

3.3.3. Etablir une cartographie de suivi des feux de brousse

Résultat 4 : La coordination technique et financière du projet est opérationnelle

4.1 Recruter un consultant international pour l'évaluation finale du projet

Les TDR ont été préparés et soumis au PNUD depuis le 24 Octobre 2016. Ces mêmes TDR ont été envoyés au nouveau conseiller du programme environnement pour leur publication sur le site web pour le recrutement du consultant international.

4.2 Recruter un consultant national pour l'évaluation finale du projet

Les TDR ont été préparés et soumis au PNUD depuis le 24 Octobre 2016. Ces mêmes TDR ont été envoyés au nouveau conseiller du programme environnement pour leur publication sur le site web et dans trois journaux nationaux pour le recrutement du consultant national.

4.3. Prise en charge des salaires de l'équipe et consultants du projet (coordinateur, AAF et chauffeur)

4.4. Assurer les frais de fonctionnement voyages locaux et voyages internationaux des consultants

Les frais de mission ont été assurés au cours du trimestre

4.5. Organiser le 6^{ème} Comité de Pilotage du Projet

Le 6^{ème} Comité de pilotage du projet a eu lieu le 10 janvier 2017 au Mandé Hôtel sous la présidence du Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable et en présence des membres du comité. Le comité de pilotage a formulé les recommandations suivantes :

- **Recommandation N°1** : Développer une synergie d'actions entre les ministères en charge de l'Administration Territoriale, des Mines, de l'Environnement, du tourisme et de la culture, du développement rural et de la sécurité en vue d'assurer une protection efficace et une valorisation des ressources naturelles ;
- **Recommandation N°2** : Préparer une nouvelle phase du projet en associant d'autres partenaires techniques et financiers dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale ;
- **Recommandation N°3** : Développer une stratégie de mobilisation des ressources avec d'autres partenaires techniques et financiers en faveur des aires protégées ;
- **Recommandation N°4** : Prévoir la prise en compte de nouvelles communes dans la préparation de la 2^{ème} phase du projet
- **Recommandation N°5** : Prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de la feuille de route de la visite du ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable ;
- **Recommandation N°6** : Prendre les dispositions nécessaires en vue d'assurer la sécurisation foncière dans la zone d'intervention du projet.
- **Recommandation N°7** : Mettre en place un comité technique pour la préparation du nouveau projet au plus tard le 31/03/17 et le suivi du projet.

4.6. Organiser le 7^{ème} Comité de Pilotage du Projet

4.7. Assurer le fonctionnement de la coordination et le site en carburant, fournitures et autres lubrifiants

Les frais de fonctionnement de la coordination en carburant, fournitures et autres lubrifiants ont été régulièrement assurés. Il en est de même pour les dépenses de réparation et d'entretien des deux véhicules.

4.8. Assurer les frais de service Web, traduction, édition, etc...

Les frais de services: Web, traduction, édition ont été assurés au cours du trimestre

4.9. Assurer les frais bancaires et autres dépenses diverses (eau, électricité, téléphone, etc. ...)

Les frais bancaires et autres dépenses diverses (téléphone, nettoyage des bureaux, etc. ...) ont été assurés.

4.10. Préparer la seconde phase du projet

Une retraite a été organisée à Kita pour Cinq jours pour travailler sur le draft de la note conceptuelle du nouveau projet intitulé : « **Amélioration de la Gouvernance des Aires Protégées pour la sécurité des moyens d'existence des communautés riveraines et la conservation de la diversité biologique du Mali Sud-Ouest** ».

Le draft revu, un cadre logique, un budget estimatif des activités du projet ont été présenté en atelier à la Direction Nationale des Eaux et Forêts et les observations ont été prises en compte. Les versions finalisées ont été remises à la Direction Nationale des Eaux et Forêts afin de transmettre le dossier au Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable pour le PNUD.

Le dossier du nouveau projet a été transmis au PNUD et aucune suite favorable n'a été reçue à ce jour.

Le Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable à travers la Direction Nationale des Eaux et Forêts se propose de financer sur le BSI 2018 un Plan de travail intérimaire pour l'année 2018.